

→ RAPPORT D'ACTIVITÉ

LAIGUILLAGE
ASSOCIATION

2023

Plateforme de Mobilité

Introduction	page 1
Présentation de l'association Aiguillage	page 2
Présentation de la plateforme de mobilité	page 3
L'offre de service	page 6
Les actions phares 2023	page 11
Bilan de l'auto-école associative	page 17
Les perspectives	page 23

Introduction

Existerait-il une fatalité à ce que chaque année soit désormais une « drôle d'année »? Une année dont nous nous disons qu'elle restera dans les mémoires ! Et puis finalement sans doute pas !

En début d'année, les indicateurs étaient pourtant inquiétants. Nos partenaires jeunesse et notamment ceux de l'Education Nationale nous alertaient sur un mal-être grandissant exprimé par les jeunes, exprimé par des mots, par des actes, des colères contre eux, contre les autres.

Nos collègues de la sphère sociale quant à eux s'inquiétaient tous de la paupérisation des familles qui au fil des jours ont supprimé le peu de superflu pour ne plus se permettre que l'essentiel, pour finalement rogner aussi sur l'essentiel.

Enfin, les professionnels de terrain, les éducateurs spécialisés, les animateurs, mais également les forces de l'ordre constataient le fossé le plus en plus profond entre la jeunesse de nos quartiers et les adultes porteurs de l'autorité républicaine : élus, policiers, représentants de la justice.

En ces circonstances, le terrain était plus que propice au déchainement de violence et aux émeutes du début de l'été 2023.

Si le public jeune va mal, il en est de même des professionnels qui l'ont en charge : épuisement, absentéisme, crise des vocations, sentiment de déclassement...

Notre association a la chance de n'avoir pas été trop impactée par ce phénomène ; un seul poste est resté vacant durant 3 mois. Pour autant, le turn-over que connaissent certaines de nos institutions et associations partenaires retarde la mise en place des projets et peut entraver le bon déroulement des accompagnements individuels.

Dans ce contexte, les éducateurs de Prévention Spécialisée de l'association Aiguillage, mais également la médiatrice scolaire en charge de l'accueil des collégiens exclus de la commune de Franconville et les professionnels de la Plateforme de mobilité formulent au quotidien des offres de service complémentaires avec pour objectif de compenser les désavantages liés au lieu de vie, à l'histoire personnelle ou encore à l'état de santé physique ou mentale.

Les activités de l'association sont soutenues par des partenaires politiques et financiers qui nous permettent d'envisager l'avenir sereinement qu'il s'agisse de la Prévention Spécialisée (l'année 2023 inaugure une nouvelle convention quadriennale qui lie le Conseil départemental, nos communes d'intervention et l'EPCI Plaine Vallée), de la Plateforme de mobilité qui a multiplié les entrées dans des dispositifs départementaux, ou encore le service d'accueil des exclus durablement soutenu par la Préfecture du Val d'Oise et la commune de Franconville.

Aiguillage possède donc de nombreux atouts pour faire face aux défis qui seront les siens dans les années à venir : soutenir les jeunes, les familles, les personnes en situation de précarité dans un contexte anxigène et de colère latente ou exprimée. Nous le ferons avec l'ensemble de nos partenaires et nous servirons comme à l'accoutumée les publics et les territoires.

AIGUILLAGE, ses missions, son cadre institutionnel, ses administrateurs et son personnel.

L'association AIGUILLAGE est née en 1971 et s'est d'emblée inscrite dans le mouvement alors naissant de la Prévention Spécialisée. Depuis 2016, elle a diversifié ses activités vers le champ de la mobilité avec la création d'une auto-école sociale puis d'une plateforme de mobilité destinées à tous les publics précaires.

Plus récemment elle a créé un service d'accueil des collégiens exclus qui déploie son activité sur les communes de Franconville.

Son Conseil d'Administration est composé de 6 membres actifs dont les fonctions professionnelles, passées ou présentes, les placent en prise directe avec les problématiques de la jeunesse de nos territoires d'intervention.

Présentation générale de la plateforme

En 2016, l'association Aiguillage a créé une auto-école associative qui s'est enrichie de nouveaux outils pour s'acheminer vers un concept de plateforme de mobilité.

Très vite l'association a été sollicitée par certains de ses partenaires pour ouvrir cet outil à leurs publics. Ainsi des jeunes accompagnés par les Missions Locales, par l'Ecole de la 2ème chance, par des associations portant des chantiers d'insertion ont pu bénéficier des mêmes offres que les jeunes suivis par les équipes éducatives de Prévention Spécialisée.

Ces 1ères expérimentations ont permis la mise en place de protocole de partenariat : entrée dans la plateforme, accompagnements des élèves, formalisation des bilans... A ce jour, nos procédures sont efficaces et éprouvées.

Depuis 5 ans, les services de la Plateforme sont proposés à l'ensemble des publics en situation de vulnérabilité du Val d'Oise ; y compris les personnes en situation de handicap ouvrant ainsi le champ à la collaboration avec des communautés d'agglomération, des communes, des associations du secteur sanitaire ou encore des structures d'accueil pour adultes en voie d'insertion.

Fin 2023, elle regroupe différents outils et nous la définissons comme un lieu d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre de solutions de mobilité adaptée aux besoins de tous les publics en situation de fragilité. Aujourd'hui nous accueillons environ 120 personnes par an, toutes activités confondues.

Les salariés

Au 31 mars 2024, la Plateforme de mobilité est composée de 4 postes :

- 1 cheffe de service
- 2 enseignants diplômés
- 1 assistante mobilité

Le territoire d'intervention

La Plateforme de mobilité a vocation à déployer son action sur l'ensemble du territoire du Val d'Oise.

Néanmoins, à ce jour, elle est principalement implantée sur les communes du Val Parisis. En effet, le siège de l'association doit être accessible en transports aux bénéficiaires afin de faciliter les rendez-vous prévus dans le parcours ainsi que les cours de code en présentiel, modalité d'apprentissage préférable pour certains.

Les professionnels se déplacent également au sein des structures pour aller à la rencontre des partenaires et des bénéficiaires (information collective, ateliers, diagnostics, cours de code,...)



Le public

La plateforme de mobilité est dédiée aux publics en situation de précarité suivis par les structures d'accompagnement social et professionnel :

- * les bénéficiaires du RSA,
- * les résidents des quartiers prioritaires de l'EPCI Val Parisis,
- * les primo-arrivants,
- * les jeunes suivis en Missions Locales,
- * les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail,
- * les stagiaires de la formation professionnelle,
- * les salariés précaires (en contrat d'insertion, en intérim, ...),
- * les personnes en situations de handicap, ...

L'offre de service

A ce jour, la plateforme de mobilité propose différentes prestations allant du diagnostic mobilité au permis B. Ses activités sont réparties en 2 pôles :

Le service mobilité

**L'auto-école
associative**

Selon l'orientation du prescripteur, le bénéficiaire peut se voir proposer :

- Un bilan de compétences mobilité
- Un bilan de compétences permis de conduire
- Des ateliers mobilité individuels et/ou collectifs
- Des ateliers pré-code
- Une formation permis B (code et/ou conduite)
- Des formations courtes à la sécurité routière
- Un coaching code/permis



L'auto-école est labellisée et la plateforme possède le certificat QUALIOP. Cette certification organisme de formation permet de collaborer avec France travail, les OPCO (Opérateurs de compétences) ou encore d'élaborer des montages financiers avec les CPF des bénéficiaires (Compte Personnel de Formation).

La plateforme s'adapte à la demande (des financeurs, partenaires, bénéficiaires) et peut construire un programme de formation à la carte pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires : parcours d'accompagnement à la mobilité, montage d'une formation collective au permis B, ...



Le service mobilité

Le diagnostic mobilité

La plateforme de mobilité a vocation à accueillir et accompagner tous les bénéficiaires en situation de précarité pour lever les freins à la mobilité et ainsi favoriser l'insertion socioprofessionnelle.

La recherche de mobilité adaptée peut prendre différentes formes selon le prescripteur ou le financeur. Quelle que soit la commande, le bénéficiaire est systématiquement reçu en entretien individuel.

Cet entretien permet d'appréhender sa situation socioprofessionnelle et son projet/besoin en mobilité. Il s'agit alors de mesurer les écarts en tenant en compte de ses compétences acquises et des potentiels freins, quelle qu'en soit la nature : financiers, administratifs, logistiques, médicaux, cognitifs...

Le conseil en mobilité

En fonction des éléments du diagnostic, il s'agira ensuite :

- D'orienter vers la solution de mobilité la plus adaptée
- Informer et guider vers les aides financières existantes
- Accompagner le bénéficiaire dans ses démarches administratives vers son projet
- Réaliser le montage financier du projet et s'assurer de sa faisabilité

L'auto-école associative

La formation au permis de conduire constitue une part très importante de l'activité de la Plateforme de mobilité.

Forte de son expérience, l'équipe de professionnels a mis en place une 1^{ère} étape de diagnostic avant toute inscription en formation. En effet, l'apprentissage du code de la route et/ou de la conduite suppose, comme toute formation, la mobilisation des potentialités cognitives de l'apprenant.

La formation théorique nécessite des prérequis en termes de maîtrise de la langue, de calcul, de logique et une réelle capacité d'analyse.

La conduite automobile est une activité complexe qui nécessite la réalisation d'un grand nombre de tâches simultanées : le conducteur doit gérer les différentes commandes du véhicule, suivre la scène routière, s'orienter dans l'environnement de conduite, maintenir son positionnement, contrôler sa trajectoire, réagir de façon rapide et adéquate à tout événement susceptible de représenter un danger.

Comme l'exige l'agrément auto-école, un test pratique en situation de conduite doit être réalisé au préalable pour permettre de prévoir le plus précisément possible le nombre d'heures de conduite nécessaires à l'obtention de l'examen pratique. Il prend en compte les 7 critères suivants : expériences, connaissances, attitudes, habiletés, émotivité, compréhension-mémoire, perception.

Au regard de ces exigences, il s'avère que toutes les personnes orientées ne possèdent pas les prérequis indispensables rendant le projet de formation irréalisable et ce malgré les différents outils mis en place. Dans cette hypothèse, l'équipe accompagne le bénéficiaire vers un parcours de mobilité plus adapté.

En revanche, à partir du moment où le bénéficiaire est inscrit, les professionnels mettent en œuvre tous les moyens pour accompagner vers la réussite aux examens.

La formation au permis B

La formation comprend :

- Une évaluation/bilan de conduite
- Des cours de code et séries de test en illimité
- Des épreuves de code blanc
- Des cours de conduite (forfait de 34h à 44h en fonction des modalités de financement)
- Les passages aux examens du code et de la conduite,
- Des séances de coaching et soutien individuel

A de rares exceptions près, le coût de la formation à la charge de l'élève s'élève à 150 euros.

Le code : Une équipe d'enseignants de la conduite et de la sécurité routière anime quotidiennement des sessions de code de la route du lundi au samedi.

L'accès est multiple : 1 à 2 heures de session selon la capacité cognitive de l'élève, en présentiel ou à distance.

La pédagogie mise en place par les enseignants permet à chacun de progresser à son rythme et de limiter au maximum les échecs aux examens notamment par la mise en place d'épreuves blanches.

La formation dispensée au sein de notre établissement est effectuée dans le cadre du REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) mis en place par les pouvoirs publics par arrêté du 13 mai 2013. Elle comprend :

- Plus de 2640 questions mises à jour régulièrement.
- Des séries pédagogiques, thématiques ou aléatoires selon les élèves présents
- Des corrections claires, commentées et détaillées avec un enseignant

Les thématiques et sujets abordés dans la formation sont les suivants : *Signalisation, Priorités, Intersection, Règles de circulation, Croisements et Dépassements, Arrêts et Stationnements, Visibilité et éclairage, Ecoconduite et Ecomobilité, Tunnels et Passage à niveau, Usagers vulnérable et Code de la rue, Prise de conscience des risques, Conduite pratique, Autoroute et Route à accès réglementés.*

La formation est complexe et demande donc un investissement à tous points de vue. Sa durée varie d'un individu à l'autre selon ses capacités cognitives, son expérience antérieure, son

assiduité aux séances. Tout est mis en œuvre pour prévenir du décrochage mais la réussite de l'élève relève avant tout de sa motivation personnelle.

La conduite : L'enseignement de la conduite s'effectue sur un véhicule équipé d'une boîte manuelle ou automatique.

Le nombre d'heures de conduite est estimé au 1^{er} rdv et est réévalué au fil de l'apprentissage. L'élève n'est présenté à l'examen que lorsque l'enseignant a terminé avec lui son apprentissage et qu'il estime que l'élève est prêt.

L'objectif général est de pousser tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir ; et ce quel que soit le niveau initial de l'élève.

Un des enjeux majeurs est également d'amener l'élève à s'auto-évaluer, à prendre conscience de ses points forts, points faibles, et des risques encourus sur la route. La formation doit favoriser la prise de conscience des risques, des capacités et des limites de l'élève.

LES ACTIONS PHARES 2023

LE PERMIS QPV EPCI



Ce dispositif financé par l'agglomération Val Parisis et la préfecture du Val d'Oise est porté par la plateforme de mobilité depuis 2017.

Chaque année, il permet à des **résidents des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville** de l'EPCI Val Parisis d'accéder à la formation du permis de conduire.

La personne est accompagnée par les professionnels de la plateforme de mobilité de son évaluation à l'obtention du permis. La durée moyenne de formation est d'environ 1 an mais peut s'étendre sur plus pour certains. En effet, les parcours peuvent s'avérer complexes du fait de difficultés cognitives, problématiques personnelles, manque de disponibilité ... L'auto-école met donc en place des parcours individualisés avec une certaine souplesse et un accueil à durée indéterminé.

La fermeture des espaces emploi a fragilisé l'orientation de candidats, la plateforme travaille constamment pour renouveler les partenariats et faire vivre l'outil. Depuis 7 ans, la moyenne d'accueil est de 28 personnes/an (pour 30 places).

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAUX
	candidatures étudiées en commission	55	80	60	47	32	34	20	328
	candidatures éligibles	45	47	58	42	31	31	18	272
suite donnée aux candidatures éligibles	désistement	8	10	6	7	2	3		33
	non éligibles savoirs de base	4	4	5		2			15
	non éligibles conduite	3	5	7	8	1			24
	en attente (test, documents)	0	0	0	0	0			0
	inscrits dans le dispositif	30	28	40	27	26	28	18	197
résultats des formations	abandon	14	14	15	5	6			54
	codes en cours	1	0	0	2	3	14	11	31
	conduite en cours	1	0	0	1	3	5		10
	permis obtenus	14	14	25	19	14	9	7	102

Le Permis solidaire avec la Mairie d'Ermont



La plateforme a poursuivi la collaboration, initiée en 2019, avec la mairie d'Ermont.

Cette année 2023 a permis de former, via une action collective, un groupe de 17 bénéficiaires.

L'avantage de ce programme est l'émergence d'une dynamique de groupe permettant au stagiaire de suivre une formation progressive et complète. L'élève bénéficie de conditions favorisant l'assiduité et donc la réussite.

Le programme de formation comprend 96 sessions théoriques et pratiques, s'étend sur 6 mois minimum à raison de 3 séances de 2 heures de code par semaine sur site puis de 35 heures de leçon de conduite individuelle. Si cela n'est pas suffisant, la plateforme accompagne l'élève jusqu'au bout de son parcours de réussite.

Depuis 2019, 28 bénéficiaires (sur 48) ont validé leur permis B avec l'auto-école sociale.

Une dizaine poursuit la formation pratique et devrait passer l'examen courant 2024.

Coaching pour l'interim



L'action « atout permis », financée par le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) à destination des salariés intérimaires de l'ouest Val d'Oise, s'est poursuivie durant l'année 2023.

La plateforme de mobilité agit ici en tant que prestataire pour répondre à ces missions :

- Bilan du projet de permis de l'intérimaire ;
- Accompagnement (constitution du dossier administratif et montage financier) ;
- Orientation vers l'école de conduite la plus adaptée et médiation si nécessaire ;
- Accompagnement et suivi de la formation jusqu'à obtention du permis

En 2023, plus d'une quinzaine d'intérimaires ont été accompagnés dans leur projet, 5500€ d'aides financières ont été versées.

Actions de mobilité, du diagnostic au permis financées par le département du Val d'Oise



La loi d'orientation sur les mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 prévoit, entre autres, de déléguer aux régions et départements la définition d'un "plan d'action commun en matière de mobilité solidaire à l'échelle de chaque bassin de mobilité".

Dans ce contexte, le département du Val d'Oise a initié plusieurs appels à projets en faveur de la mobilité des argenteuillais (SPIE) et des bénéficiaires du RSA sur l'ensemble du département. Les propositions de l'association ayant été retenues, la Plateforme a mené plusieurs actions distinctes :

- Une action collective de formation au Permis B a été construite en partenariat avec le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) à Argenteuil. Une vingtaine de candidats ont bénéficié d'une formation au permis de conduire. 10 ont déjà validé leur permis ; le reste du groupe poursuit sa formation.
- La mise en œuvre de 75 diagnostics mobilité proposés aux bénéficiaires du RSA en Val d'Oise. Ils ont permis d'établir un état des besoins en mobilité sur le territoire. Ce dernier révèle que la totalité des demandes concernent le permis de conduire B.

Enfin, l'appel à projet « mobilité solidaire » fin 2022, nous a permis de mettre en œuvre 20 formations individuelles au permis B à destination des bénéficiaires du RSA en 2023.

La collaboration avec le service insertion du Conseil départemental du Val d'Oise ayant permis un gain de mobilité pour de nombreuses personnes en situation de précarité, il nous a été demandé 75 nouveaux diagnostics mobilité supplémentaires, toujours en direction des BRSA. Ils sont en cours de réalisation et reflètent le même besoin en mobilité : la formation au permis B.

Formations au permis de conduire financées par la DRIEETS



Direction régionale et Interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Partant du constat que l'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, l'Etat a prévu dans le cadre de ses mesures « de prévention et de lutte contre la bascule dans la pauvreté » la mise en place d'une aide à la mobilité ; à savoir le financement de formations mobilité également à destination des bénéficiaires du RSA.

A nouveau, la plateforme a répondu à ce nouvel appel à projet tant la demande était importante. Et de fait, l'intégralité des formations financées dans ce cadre (soit 30 diagnostics et 30 formations au permis B) ont été quasi immédiatement pourvues. Quelques élèves ont déjà obtenu le permis mais la majorité d'entre eux sont toujours en formation théorique ou pratique.

Aujourd'hui, nous recevons encore des candidatures orientées par nos partenaires. Elles sont placées sur liste d'attente en espérant de nouveaux financements en 2024.

Mobilité pour les primo-arrivants

Action 12 BOP 104

DDETS 95



Direction départementale de
l'emploi du travail et des
solidarités

Au cours de l'année 2022, 4900 étrangers primo-arrivants ont signé un contrat d'intégration républicaine (CIR) dans le département du Val d'Oise, dont 617 au titre de l'asile.

L'action 12 du BOP 104 finance des actions répondant aux spécificités du public étrangers primo-arrivants, dans une logique de sas vers le droit commun.

L'appel à projet auquel Aiguillage a répondu nous a permis de construire des outils dédiés aux personnes maîtrisant peu ou mal la langue française afin de leur transmettre les compétences et les capacités nécessaires pour se déplacer de manière autonome et durable et ainsi lever un frein majeur à l'insertion socio-professionnelle

Ainsi, nous proposons aux étrangers primo-arrivants qui nous seront adressés par nos partenaires les offres suivantes :

- 100 diagnostics mobilité
- 10 ateliers mobilité pouvant concerner jusqu'à 50 personnes.
- 2 formations au Code de la route adapté à destination des piétons et des conducteurs de 2 roues motorisés ou non pouvant concerner jusqu'à 16 personnes
 - La formation « précode » : Au regard de la spécificité du public, nous proposons d'inscrire au précode l'ensemble des élèves retenus pour la formation au permis, soit 20 personnes. 8 heures de vis-à-vis pédagogiques sont nécessaires pour atteindre les objectifs de cette formation, sous réserve de constituer des microgroupes de 2 à 3 personnes maximum.
 - 20 formations au permis de conduire B sur boîte manuelle ou boîte automatique en fonction du profil des élèves.

Des partenariats ont été créés spécifiquement pour mener à bien ce projet avec des structures œuvrant auprès de ce public : l'AFI, la Croix Rouge, la Mission Locale de la Vallée de Montmorency, COALLIA.

De nouvelles rencontres partenariales sont à venir ; ce tissage territorial permettra de balayer une large partie du département afin de toucher un maximum de bénéficiaires (ABC formation, FIDE, CPCV, ESSIVAM, ESPERER, ...).

Bilan Annuel d'Activité de l'auto-école associative

(conformément à l'annexe à l'arrêté du 8 janvier 2001)

1) Identité de l'association

1-1 Association AGUILLAGE

1-2 Nom du Président : Joël PLOUCHART ; Nom de la personne mandatée : Nathalie LIENARD (Directrice de la structure)

Adresse du local d'enseignement : 40-42rue Gabriel Péri, Immeuble Altis
au Plessis Bouchard

1-3 Adresse du siège de l'association : 40-42rue Gabriel Péri, Immeuble Altis
au Plessis Bouchard

09 50 30 16 34

aiguillage.ps95@gmail.com

2) Identification de l'action

2-1 Nom de l'action : Lever les freins à l'insertion par une plateforme de mobilité citoyenne.

2-2 : Durée de l'action : Action pérenne

2-3 : Caractéristique des publics concernés ; nombre de personnes relevant :

- des dispositifs d'insertion : 89
- de situations de marginalité ou de grande difficulté sociale : 36
- d'une prise en charge de l'aide sociale : 25

3) Budget : 212 025,48 euros

3-1_ : Coût total de l'action :

3-2 : Financement de l'action : montants et organismes financeurs

a) Financements publics

- Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance : 12 000 euros
- Politique de la ville : 22 000 euros
- EPCI ValParisis : 20 000 euros
- Conseil départemental : 64 161,64 euros
- Préfecture du Val d'Oise, BOP 104 : 26 700 euros
- DRIEETS : 35 000 euros

b) Financement privé :

- Fondation de France : 4 000 euros

c) Autres financeurs :

- Participation des élèves : 59 667,13 euros
- ASP: 26 323,06 euros

d) Indemnités journalières : 17 417,64 euros

e) Remboursement divers : 4 228,20 euros

f) Reprise de provisions et de fonds dédiés: 7 000 euros

4) Conventions signées :

- Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance
- Politique de la ville
- EPCI ValParisis
- Préfecture du val d'Oise-BOP 104
- Conseil départemental du Val d'Oise
- DRIEETS

A ce jour, la plateforme de mobilité reçoit des jeunes et des adultes orientés par différents acteurs associatifs et institutionnels Valdoisiens :

- Missions Locales
- Associations de Prévention Spécialisée
- Services sociaux départementaux
- Les centres communaux d'action sociale
- Les structures d'Insertion par l'Activité Economique
- Les structures et organismes d'accompagnement socio-professionnel
- Le réseau associatif
- La ville d'Ermont
- France Travail
- Le fond d'aide sociale du travail temporaire

5) Bilan de l'action

Nombre total de prescriptions : 160

- Hommes : 85
- Femmes : 75
- dont 18/25 ans : 25

- Nombre de structures prescriptrices : 32

- Nombre total de bilan de compétences mobilité : 125

- Hommes : 66
- Femmes : 59
- dont 18/25 ans : 25

- Nombre total d'inscriptions auto-école : 88

- Hommes : 44
- Femmes : 44
- dont 18/25 ans : 16

- Nombre total de préparation à l'épreuve théorique générale : 115

- Hommes : 60
- Femmes : 55
- dont 18/25 ans : 21

- Nombre total de préparation à l'épreuve pratique générale : 77

- Hommes : 39
- Femmes : 38
- dont 18/25 ans : 20

- Nombre total de codes obtenus : 47

- Hommes : 27
- Femmes : 20
- dont 18/25ans : 12

- Nombre total de permis obtenus : 42

- Hommes : 25
- Femmes : 17
- dont 18/25 ans : 12

CHIFFRES 2023

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Dont 18/25</u>	<u>total</u>
Prescriptions	85	75	25	160
Diagnostic	66	59	25	125
Inscriptions auto-école	44	44	16	88
Préparation à l'épreuve théorique	60	55	21	115
Préparation à l'épreuve pratique générale	39	38	20	77
Codes obtenus	27	20	12	47
Permis obtenus	25	17	12	42

CHIFFRES ANNÉES PRÉCÉDENTES

	2019	2020	2021	2022	2023
Prescriptions	203	118	89	184	160
Diagnostic	70	81	73	147	125
Inscriptions auto-école	99	50	49	88	88
Préparation à l'épreuve théorique	104	104	87	90	115
Préparation à l'épreuve pratique générale	63	62	57	66	77
Codes obtenus	25	25	27	32	47
Permis obtenus	25	23	33	38	42

Mesure d'impact de l'obtention du permis de conduire sur l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires

Durant l'année 2023, une enquête a été réalisée auprès d'une trentaine de bénéficiaires soit environ 70% des personnes ayant obtenu leurs permis de conduire entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023.

L'enquête démontre très clairement le lien entre l'obtention du permis de conduire et insertion professionnelle. Deux chiffres sont de ce point de vue particulièrement éclairant :

- 90% des bénéficiaires interrogés utilisent un véhicule à titre professionnel
- 77,7% des personnes ayant récemment trouvé un emploi l'attribuent à leur permis de conduire.

Par ailleurs, 100% des personnes qui conduisent régulièrement expliquent que le permis de conduire leur a permis d'améliorer leur vie sociale et d'accéder aux loisirs.

Enfin, pour 30% des personnes, le permis a généré un gain d'autonomie. Il s'agit exclusivement de femmes qui apprécient l'indépendance qu'elles ont acquis par rapport à d'autres membres de leurs familles.

L'enquête révèle également que seul 1 tiers des personnes interrogées ont perdu des points durant leurs 6 premiers mois de conduite. Ce résultat est satisfaisant si on le met en lien avec d'une part la jeunesse des personnes formées (plus de la moitié à moins de 26 ans) et d'autre part le fait que 90% d'entre elles conduisent régulièrement.

Enfin, 90% des personnes interrogées possèdent leurs propres véhicules ; les autres envisagent une acquisition dès que possible. Ces données confortent des éléments déjà repérés lors des diagnostics mobilité :

- Malgré le fait d'habiter en zone urbaine et donc d'être potentiellement usager des transports en commun ne suffit pas pour être mobile (ou à se considérer comme mobile). Plusieurs raisons sont avancées par les bénéficiaires : itinéraires et/ou horaires non adaptés, dysfonctionnements récurrents des transports collectifs, sentiment d'insécurité le soir dans les transports... En conséquence, même en région parisienne, la mobilité est largement corrélée à la voiture individuelle.
- 90% des bénéficiaires possèdent leurs propres véhicules et les autres souhaitent en acquérir un dès que possible. Les personnes interrogées utilisent leurs voitures de façon très régulière ou envisagent de le faire. A aucun moment elles ne se projettent dans des solutions de location ou d'autopartage. Sur ce point, les mentalités n'ont pas évolué.

Les perspectives 2024

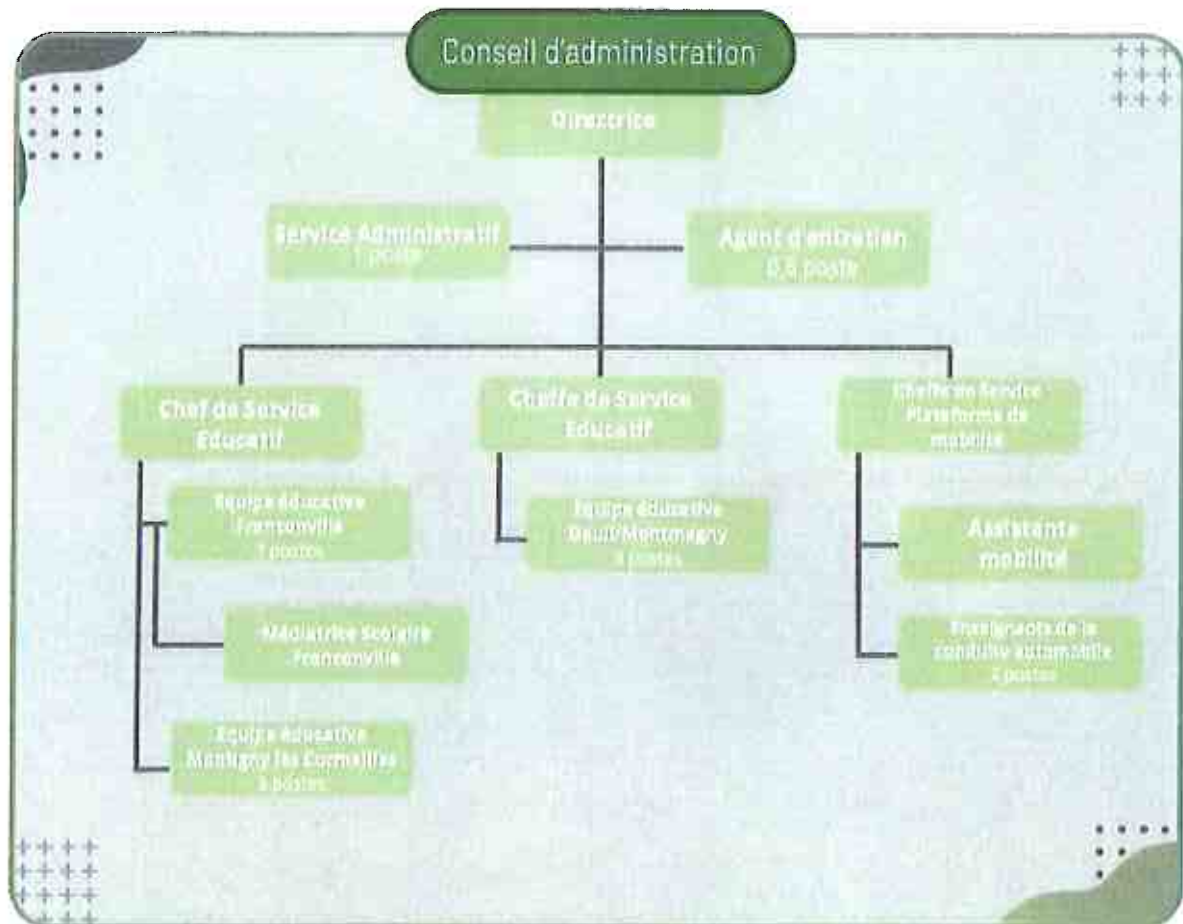
L'année 2024 sera principalement concentrée autour de 3 axes :

- Le développement du projet mobilité BOP 104
- La mise en place de formations post-permis
- Si le résultat de l'appel à projet s'avère positif, le déploiement du projet FSE + à destination des jeunes sans emploi ni formation

Par ailleurs nous allons poursuivre les collaborations avec les partenaires associatifs et institutionnels en vue de faire bénéficier des services de la Plateforme de mobilité au plus grand nombre.

Afin de mettre en place ces nouveaux outils, nous recherchons toujours activement des financements publics et privés ; notamment pour être en mesure de proposer de nouvelles formations au permis B au public bénéficiaire du RSA

ORGANIGRAMME



LAIGUILLAGE ASSOCIATION

40-42 rue Gabriel Péri
95130 LE PLESSIS BOUCHARD
Courriel : aiguillage.ps95@gmail.com
Téléphone : 0950030680

